

formation en CIF

Par chris11, le 15/09/2007 à 20:36

bonsoir,

je vous expose mon probleme.

je suis salariée depuis 10 ans dans mon entreprise.

j'ai fait une premiere demande de CIF en 2005, un BTS en 2 ans, mi-temps en cours et mitemps en entreprise.

cette première demande a été refusée par la société privée à laquelle cotise mon entreprise.

en octobre de la meme année, je pars en congés maternités (prolongés pour des raisons de santé). mes congés annuels accolés, j'ai repris mon poste au mois d'aout 2006.

en 2007, je refais une demande pour le meme CIF, mais cette fois en 1 an à temps plein avec accord du recteur d'academie.

cette demande a elle aussi été rejetée par la société de prise en charge.

j'ai telephoné à la personne qui est chargée des CIF, en lui disant que j'avais l'intention de refaire une demande, qui sera la troisieme. et que logiquement, il n'y avait pas de raison pour qu'on me la refuse.

mon probleme est la : mon interlocutrice m'a repondu que je pouvais faire autant de demandes que je voulais, rien ne disait qu'elles allaient etre acceptées. je lui ai posé la question pour savoir qu'est-ce qui rendait mon dossier "prioritaire" afin d'avoir plus de chances, cette dame est restée tres evasive et ne m'a pas répondu.

je suis donc a la recherche d'une reponse. est-ce qu'il y a un nombre limité de refus au niveau de l'organisme ou les acceptations se font a "la tete du client"?

j'ai contacté l'inspection du travail, qui n'a pas su me repondre, le 3939 de meme. je n'ai rien trouvé dans le code du travail.

je vous remercie d'avance pour vos reponses.

Par Morsula, le 15/09/2007 à 22:24

Bonsoir,

La fiche pratique sur le site du Ministère du Travail :

http://www.travail.gouv.fr/informations ... -1070.html

En théorie il ne devrait y avoir aucun problème, les motifs de l'entreprise semblent obscures :roll:

Image not found or type unknown

Par chris11, le 16/09/2007 à 08:20

je te remercie morsula pour ton lien, mais je n'ai toujours pas ma reponse :

combien de fois l'organisme de prise en charge peut-il refuser mes demandes de formation?

Par Morsula, le 16/09/2007 à 10:02

Je n'ai pas encore étudié le droit du travail donc je suis dans l'incapacité de te répondre en consultant le Code du travail. A priori il n'y aurait aucune limite de demandes, seulement des conditions à remplir pour avoir accès au CIF.

Par Lorella, le 16/09/2007 à 10:15

Bonjour Chris

De quel organisme parles tu?

J'ai eu l'occasion de faire une demande de CIF il y a 5 ans environ. J'ai envoyé mon dossier au FONGECIF de Bretagne. Celui ci a été refusé. La lettre ne précise rien sur les motifs. Mais j'ai pu par l'intermédiaire de mon employeur aller voir une personne qui siège à la commission et ainsi comprendre comment sont traités les dossiers.

A chaque dossier est attribué un certain nombre de points selon des critères définis par l'organisme. Moins on a de points, moins on a de chances que le dossier soit retenu. Cela est fait en raison du nombre important de dossiers reçus et du budget qui n'est pas suffisant.

Pourquoi mon dossier n'a pas été retenu ?

J'étais en CDI à temps plein, les temps partiels ou les CDD sont prioritaires.

J'avais un BTS AD, certains ont des bagages moins importants et d'autres n'ont aucun diplome.

J'avais demandé à suivre une formation universitaire (DEUG Droit) et ça ils n'en veulent pas parce que ça ne débouche pas directement sur un emploi. Si j'avais demandé à suivre une formation de CAP ou BEP hotellerie restauration, mon dossier aurait été retenu.

Par contre pour toi, je ne comprends pas, un BTS est reconnu par les employeurs.

Par chris11, le 16/09/2007 à 17:50

merci pour tes eclaircissements lorela.

l'organisme est l'afdas.

je suis en CDI a temps plein, j'ai 3 enfants.

mon niveau d'etudes : j'ai un DEUG et un diplome de guide touristique, et je voudrai faire un BTS assistant de gestion PME-PMI qui est plus recherché dans mon coin.

je pense que ce qui bloque peut etre au niveau de ma boite, c'est que ce BTS qui couvre en meme temps un poste d'assistante de direction et de comptable, et que les postes sont deja pourvus.

je voudrai aussi preciser que la comptable de ma boite s'occupe des demandes des formations, c'est a elle que s'adresse l'afdas.

elle a fait cette année une demande de CIF en 2 ans a mi-temps pour faire un BEP ou un CAP d'estheticienne. sa demande a elle a été accepté du premier coup, et pourtant cette formation a le meme cout que celle qui m'interesse. je me demande si il n'y a pas de la magouille la dessous...